

Direction des Services Techniques  
Direction Transports / Mobilités  
Affaire suivie par Céline RIBEYRE  
Tél. : 05 45 93 08 26  
Réf. : VDM/CR/CB DC202101186

Conseil de Développement de Grand Angoulême  
25 Boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULEME

**Objet : Saisine du conseil de développement sur l'étude d'actualisation du schéma cyclable d'agglomération**

Madame, Monsieur,

GrandAngoulême porte une volonté forte de développer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien sur son territoire. Dans cette perspective, nous avons adopté notre Schéma cyclable d'Agglomération en 2016.

Les évolutions de la communauté d'agglomération, tant en termes de périmètre que de gouvernance, dans un contexte plus large marqué par l'essor du vélo, nécessitent aujourd'hui de redéfinir la feuille de route de la politique cyclable sur le territoire.

Pour cela, une étude d'actualisation du Schéma cyclable d'agglomération sera réalisée en 2021. Elle aura notamment pour enjeux de :

- ⇒ proposer un projet cohérent à l'échelle des 38 communes de GrandAngoulême, en intégrant les spécificités des territoires, des plus urbains aux plus ruraux ;
- ⇒ tenir compte des évolutions des pratiques, notamment en lien avec la crise sanitaire, l'essor du vélo à assistance électrique, ... ;
- ⇒ mettre en relation les itinéraires du quotidien et les itinéraires tourisme-loisirs (cf. ouverture au public de la Flow Vélo en 2018, etc.) ;
- ⇒ intégrer les évolutions des politiques menées aux différentes échelles : plan vélo départemental, national, financements mobilisables, réglementations...

Ces enjeux et la diversité des acteurs concernés impliquent de construire un projet partagé à l'échelle du territoire avec l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre, il me semble indispensable d'associer une participation citoyenne à travers le Conseil de développement.

.../...

C'est pourquoi, par la présente saisine, nous sollicitons la contribution des membres du conseil de développement sur les deux temps forts de l'étude d'actualisation du schéma cyclable d'agglomération à savoir :

- la définition des enjeux et des orientations ;
- le plan d'actions partenarial à déployer à l'échelle du territoire et les priorités d'actions pour GrandAngoulême dans la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Je vous propose de revenir vers vous dès que l'étude sera engagée afin de préciser le calendrier de ce projet et les modalités de notre collaboration.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation,  
Pour le président,  
La vice-présidente



Véronique DE MAILLARD